

Inscription à la 1ère partie (écrite) de l'examen de spécialiste

en vue de l'obtention de la formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie
de la personne âgée en complément du titre de spécialiste en psychiatrie et
psychothérapie

Mercredi, 4 novembre 2026

Universitäre Psychiatrische Dienste Bern (UPD)
Bolligenstrasse 111, 3000 Berne 60

Identité :

Titre : _____ Madame : ☐ Monsieur : ☐
Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____

Adresse privée :

Rue : _____
C. P./ Lieu : _____
Téléphone : _____
Portable : _____
E-Mail : _____

Adresse de travail :

Institution : _____
Rue : _____
C. P./ Lieu : _____



Diplôme de médecin :

Quand :

Où :

Titre de spécialiste :

Quand :

Où :

Formation théorique (p. ex. Cours SPPA) :

Quand :

Où :

Lieu de formation :

De :

À :

Hôpital :

Clinique :

Médecin
responsable:

Lieu de formation :

De :

À :

Hôpital :

Clinique :

Médecin
responsable:

Lieu de formation :

De :

À :

Hôpital :

Clinique :

Médecin
responsable:



Lieu de formation actuel :

Sceau et signature du responsable actuel du lieu de formation :



Frais d'examen :

Les frais d'examen pour l'examen écrit s'élèvent à **CHF 700.-** (la facture suivra par courrier).

Date/ Signature :

.....

Délai d'inscription :

Formulaire d'inscription renvoyer jusqu'au **28 août 2026** (timbre postal) à l'adresse mentionnée ci-dessous ou par e-Mail à info@sgap-sppa.ch.



Conditions d'inscription et d'annulation :

Veillez prendre connaissance des conditions d'inscription et d'annulation suivantes.

Une fois votre inscription envoyée, ces conditions entrent en vigueur.

Conditions d'inscription

- Les délais d'inscription pour les examens écrits et oraux sont indiqués sur le site web et dans le formulaire d'inscription.
- L'inscription à l'examen vous engage à payer les frais d'examen (700,00 CHF). Ceux-ci doivent être versés sur notre compte au plus tard quatre semaines avant la date de l'examen.
- Veuillez noter que vous ne serez pas admis à l'examen si votre paiement n'a pas été enregistré chez nous avant le jour de l'examen.

Conditions d'annulation

- Si vous ne pouvez pas vous présenter à un examen pour cause de maladie ou d'accident, les frais d'examen ne seront pas remboursés.
- Une annulation de l'examen pour d'autres raisons exclut également tout remboursement des frais d'examen.

